

---

## Quittance pour contributions aux frais d'exécution et frais de formation

L'employeur soussigné confirme avoir déduit à

Nom, prénom \_\_\_\_\_

NPA, domicile \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_ Contributions mensuelles de CHF 30.00 = montant total de CHF \_\_\_\_\_

en tant que contributions aux frais d'exécution et frais de formation, et avoir réglé les comptes avec la commission paritaire nationale (CPN) pour la branche suisse de la carrosserie.

**Les travailleurs syndiqués peuvent, sur présentation de cette quittance, demander le remboursement de ce montant auprès de leur syndicat.**

Lieu et date:

Timbre et signature:



---

## Quittance pour contributions aux frais d'exécution et frais de formation

L'employeur soussigné confirme avoir déduit à

Nom, prénom \_\_\_\_\_

NPA, domicile \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_ Contributions mensuelles de CHF 30.00 = montant total de CHF \_\_\_\_\_

en tant que contributions aux frais d'exécution et frais de formation, et avoir réglé les comptes avec la commission paritaire nationale (CPN) pour la branche suisse de la carrosserie.

**Les travailleurs syndiqués peuvent, sur présentation de cette quittance, demander le remboursement de ce montant auprès de leur syndicat.**

Lieu et date:

Timbre et signature: